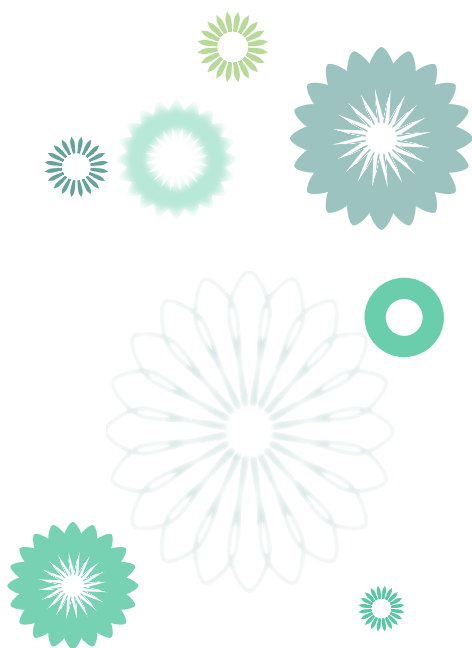




JUSTICE EN LANGUES OFFICIELLES – LE BULLETIN

ACCÈS · SERVICES · COMMUNAUTÉS · FORMATION

N° 03 | NOVEMBRE 2011



MOT DE BIENVENUE

Lorsqu'il est question de minorités de langue officielle, on parle des communautés francophones hors Québec et de la communauté d'expression anglaise du Québec. Mais, font-elles face aux mêmes défis? Aux mêmes enjeux? Qu'est-ce qui distingue ces communautés? Requièrent-elles des initiatives différentes?

Ce numéro du Bulletin n'a pas la prétention de fournir des réponses à ces questions. En revanche, il présente certains moyens qu'emploient l'équipe Justice en langues officielles (JELO) du ministère de la Justice du Canada et ses partenaires pour mieux servir ces communautés. Une meilleure compréhension des réalités et des particularités des communautés de langue officielle en situation minoritaire est nécessaire pour développer des partenariats porteurs qui respectent la diversité des communautés.

Dans les prochaines pages, nous vous invitons à découvrir Éducaloi, un organisme qui travaille à améliorer l'accès à la justice au Québec au moyen de la vulgarisation de l'information juridique. Nous vous présentons également quelques initiatives conçues pour satisfaire aux besoins et aux spécificités de la communauté d'expression anglaise du Québec.

Bonne lecture!

L'équipe JELO

DANS CE NUMÉRO

**Quelques données sur les
communautés de langue officielle
en situation minoritaire**

Page 2

**Le Fonds d'appui à l'accès à la
justice dans les deux langues
officielles**

Page 3

**Éducaloi : la passion de dire le droit
pour être compris!**

Page 3

Événements à souligner

Page 5

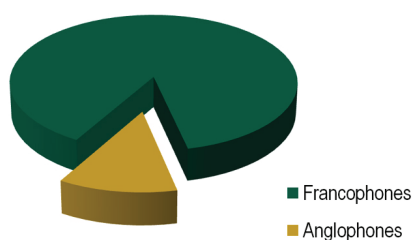
Venez visiter notre site internet à l'adresse suivante :
<http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/franc/index.html>



QUELQUES DONNÉES SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Selon les données du Recensement de 2006, 23,6 p. 100 de la population canadienne est de langue française tandis que 74,8 p. 100 est de langue anglaise. Alors que le plus grand nombre de francophones se trouve au Québec, près d'un million de francophones vivent en situation minoritaire ailleurs au pays. Ces communautés sont réparties inégalement sur l'ensemble du territoire canadien, avec une importante concentration en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Population québécoise



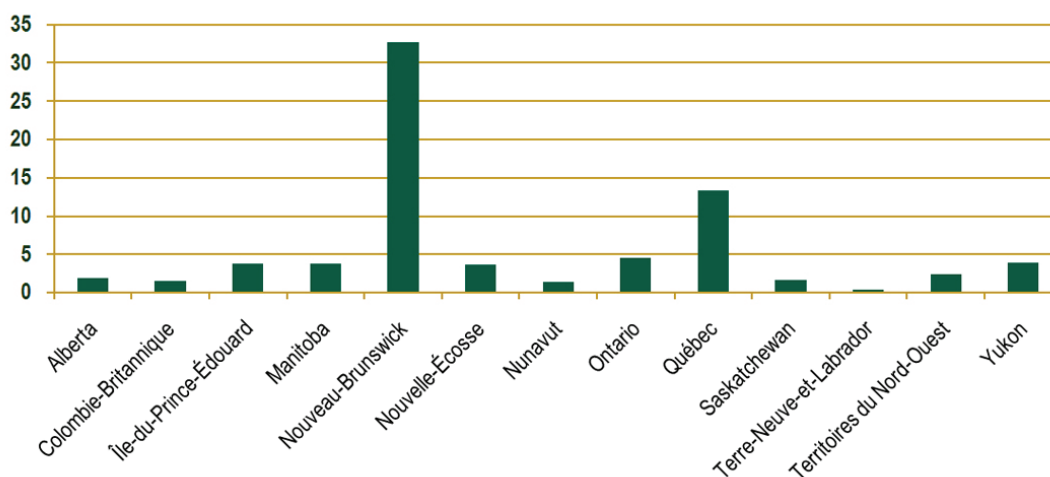
Quant à la communauté d'expression anglaise vivant en situation minoritaire, elle est située au Québec¹. On trouve une importante concentration dans la région de Montréal et ses

environs, ainsi que des populations relativement nombreuses en Outaouais et en Estrie. Ces populations représentent 13,4 p. 100 de l'ensemble de la population québécoise, soit 994 725 personnes sur une population totale de 7 435 905². Ainsi, en terme de proportion, la

communauté d'expression anglaise du Québec est la deuxième communauté de langue officielle en situation minoritaire la plus nombreuse au pays, après les communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick³. Or, les enjeux auxquels fait face la communauté d'expression anglaise du Québec sont-ils semblables à ceux qui touchent les communautés francophones vivant en situation minoritaire?

Selon le rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : Du mythe à la réalité*⁴, les réalités et les défis propres à ces communautés sont tantôt semblables, tantôt différents, et nécessitent parfois la mise en place de moyens adaptés selon les spécificités de chaque communauté. En fait, la conclusion à laquelle en arrive le comité sénatorial confirme la légitimité de la philosophie de travail de l'équipe JELO du ministère de la Justice du Canada, qui est de privilégier l'esprit de collaboration et de travailler en fonction des réalités, des besoins et des particularités de chaque communauté. Les moyens employés pour favoriser l'épanouissement des communautés dépendent donc à la fois des besoins exprimés par celles-ci et des initiatives élaborées par les organismes qui travaillent auprès de ces communautés.

Proportion des communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à la population totale de chaque province et territoire (%)



Source : Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada. Recensement 2006*, produit n° 92-592-VB.

¹ L'expression « communauté d'expression anglaise du Québec » désigne l'ensemble des populations d'expression anglaise vivant au Québec.

² Statistique Canada, « Première langue officielle parlée, langue maternelle, groupes d'âge et sexe pour la population, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement », *Recensement de 2006*, produit n° 97-555-XCB2006030, 2007.

³ La population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick représente près d'un tiers (32,7 %) de l'ensemble de la population de la province.

⁴ Les honorables Maria Chaput et Andrée Champagne, *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : Du mythe à la réalité, Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Ottawa, Sénat du Canada, mars 2011.

LE FONDS D'APPUI À L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Dans le cadre de collaborations avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, l'équipe JELO privilégie les projets novateurs conçus par et pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que l'adaptation de contenus et de services satisfaisant aux besoins de ces communautés. Comme ce numéro du Bulletin met l'accent sur la communauté d'expression anglaise du Québec, voici quelques projets financés par le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles qui visent l'amélioration de l'accès à la justice pour cette communauté.

Code civil du Québec

Le ministère de la Justice du Canada contribue financièrement au projet mis en place par le Comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires, lequel vise à assurer que la version anglaise du *Code civil* du Québec est le reflet de la version officielle en français.

Formation à l'intention de membres du personnel de la Cour d'appel du Québec

La formation en langue anglaise de membres du personnel de la Cour d'appel du Québec est un autre projet qui permet d'accroître la capacité des intervenants de l'appareil judiciaire de desservir la communauté anglophone.

Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec

Le partenariat avec le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec de l'Université McGill représente une occasion pour le ministère de la Justice du Canada de contribuer à l'élaboration d'outils de droit civil en langue anglaise.

Éducaloi

Éducaloi offre des services à l'intention de la communauté d'expression anglaise du Québec. Ce projet ne vise pas seulement à traduire les ressources et les outils existants, mais bien à adapter le contenu pour qu'il soit conforme aux références culturelles de la communauté anglophone, ainsi que de concevoir du nouveau matériel qui l'intéressera davantage. Les stratégies de communication et de diffusion du contenu doivent, quant à elles, employer les mécanismes propres à la communauté anglophone afin de relayer efficacement l'information produite.

ÉDUCALOI : LA PASSION DE DIRE LE DROIT POUR ÊTRE COMPRIS!

En octobre 2010, Éducaloi célébrait ses dix ans de services de vulgarisation de l'information juridique à l'intention de la population québécoise, tant francophone qu'anglophone. M^e Sarah Dougherty, responsable de contenu à Éducaloi, a accepté notre invitation pour discuter de l'approche de l'organisme en ce qui a trait aux services offerts à la communauté d'expression anglaise du Québec⁵.



M^e Sarah Dougherty

Q Quel est votre rôle au sein de l'organisme?

R Depuis sa fondation en l'an 2000, Éducaloi offre des services à la communauté d'expression anglaise du Québec. Cette offre de service fait partie de notre philosophie de travail voulant que l'information soit accessible au plus grand nombre possible de personnes. Un poste de responsable du contenu anglophone, dont je suis actuellement titulaire, a été créé afin de développer et de coordonner les services que nous étions en mesure d'offrir. Une de mes

responsabilités consiste à établir des relations avec la communauté d'expression anglaise et à concevoir du contenu qui répond à ses besoins.

Q Quels sont les services offerts à la communauté d'expression anglaise? Sont-ils différents de ceux offerts à la communauté francophone?

R Environ 99 p. 100 du contenu de notre site Internet est disponible en anglais. Les outils de communication et les nouveaux contenus sont développés, produits et adaptés selon les besoins et les préoccupations spécifiques identifiés par le biais de différents mécanismes. Il s'agit, entre autres, de l'analyse de la fréquentation de notre site Internet, des sujets ayant suscité le plus d'intérêt et des activités organisées par les communautés. À titre d'exemple, nous avons élaboré du matériel portant notamment sur les droits linguistiques au Québec, l'éducation en langue anglaise et l'utilisation de la langue française au travail à l'intention de la communauté d'expression anglaise.

Nous avons récemment conçu un projet uniquement en anglais dans le domaine du droit de la famille et nous

⁵ Le texte représente un résumé des discussions avec M^e Dougherty.

développons actuellement un autre projet portant sur la violence familiale. Pour ce faire, nous avons utilisé les technologies de l'information, telle la vidéoconférence, afin de rendre l'information accessible à l'ensemble des populations d'expression anglaise du Québec. Étant donné que ces communautés sont dispersées sur l'ensemble du territoire québécois, il est essentiel que nous développons des stratégies de communication facilitant le partage de connaissances et la diffusion de l'information avec le plus grand nombre de personnes possible, où qu'elles se trouvent.

Les ressources développées pour le milieu scolaire ont aussi été adaptées en vue de leur utilisation dans les écoles anglophones du Québec.

Lorsque nous adaptons nos contenus pour la communauté d'expression anglaise du Québec, nous portons une attention particulière à la terminologie utilisée, aux exemples présentés, de même qu'aux modes de communication et aux mécanismes de diffusion retenus. Nous nous assurons ainsi que le sens et les références culturelles correspondent véritablement à la réalité de cette clientèle.

Q Avec qui travaillez-vous en partenariat ?

R Nos principaux partenaires sont le Quebec Community Groups Network, le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, la Clinique d'information juridique à McGill et le Comité sur l'accès à la justice en langue anglaise du Barreau de Montréal. Nous travaillons aussi avec plusieurs autres organismes qui contribuent à la vie communautaire et au développement de la communauté d'expression anglaise du Québec. De plus, nos partenariats avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et certaines associations provinciales de juristes d'expression française (AJEF) nous permettent de bénéficier de leur expertise en matière de conception et de diffusion de renseignements juridiques à l'intention des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

Éducaloi entretient donc des relations avec plusieurs organismes et avec des citoyens issus de la communauté d'expression anglaise partout au Québec et ailleurs au pays. En participant activement aux activités sociales et communautaires, notre équipe parvient à tisser des liens étroits avec différents intervenants communautaires, nous permettant ainsi d'être à l'affût de leurs besoins et de leurs préoccupations.

Q Comment déterminez-vous les services à développer et à offrir à la communauté d'expression anglaise ?

R Notre réseau de partenaires dans la communauté d'expression anglaise nous permet d'échanger des idées, de discuter des besoins et de partager des données. Par exemple, nous nous servons des données recueillies dans le cadre de recherches scientifiques réalisées par le Réseau communautaire de santé et de services sociaux. De plus,

deux projets nous ont permis d'effectuer une évaluation des besoins de la communauté d'expression anglaise en organisant des rencontres sur le terrain et en invitant les citoyens à nous faire part de leurs préoccupations.

Q Quels sont les défis et les préoccupations de la communauté d'expression anglaise ?

R Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes comptent parmi les principaux défis auxquels fait face la communauté d'expression anglaise au Québec. Dans certaines régions, la migration des jeunes des milieux ruraux vers les grands centres urbains a un impact significatif sur le portrait démographique, en faisant augmenter de façon importante la proportion d'ânés par rapport aux jeunes. Les jeunes, qui seraient en mesure d'accompagner les ânés dans leur démarche pour l'obtention de services ou de renseignements, ont quitté leur communauté d'origine. Pour Éducaloi, cela se traduit par la nécessité de concevoir et de diffuser des renseignements juridiques à l'intention de cette population vieillissante et de trouver des moyens de rejoindre cette clientèle plus vulnérable.

Certains défis de la communauté d'expression anglaise du Québec rejoignent ceux des communautés francophones dans les autres provinces et territoires. Beaucoup d'anglophones comprennent les renseignements de base en français. Par contre, lorsqu'il s'agit de sujets plus délicats, techniques ou spécialisés, la version anglaise de la documentation est utile, voire essentielle, pour assurer une bonne compréhension et faciliter les interactions avec les fournisseurs de services.

Q Les modes de communication utilisés pour la communauté d'expression anglaise sont-ils différents de ceux employés pour la majorité linguistique au Québec ?

R La communauté d'expression anglaise du Québec a ses propres traditions, de même que ses propres organismes et médias. Nous nous servons donc des modes de communication existants afin de la rejoindre de façon plus efficace. Nos articles électroniques sont envoyés au quotidien *The Gazette* et un bulletin électronique, qui contient des informations en anglais, est aussi diffusé gratuitement.

Vivant en situation minoritaire, certaines populations anglophones se sentent parfois isolées et, outre les informations disponibles dans notre site Internet, les meilleurs mécanismes de communication demeurent les contacts personnels, par téléphone ou par courriel.

Enfin, les centres scolaires et communautaires⁶ constituent également des passerelles naturelles, puisqu'elles sont à la

⁶ « L'initiative des centres scolaires et communautaires vise à aider les écoles anglophones dites traditionnelles à devenir des écoles communautaires qui allient l'éducation et d'autres ressources comme les services de santé et les services sociaux (Éducation, Loisir et Sport Québec, *Les centres scolaires et communautaires*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/scolaire/centres>) ».

fois un lieu de réseautage et un ensemble de partenariats entre les écoles, les familles et les communautés. Ce sont des partenaires essentiels qui nous permettent d'établir des relations avec les populations anglophones. Il nous importe donc de tisser des liens avec les centres afin de continuer à améliorer l'offre de services dans les deux langues officielles.

ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER

Nouvelle coordonnatrice 41 au Québec



Kim Sheppard

Il nous fait plaisir d'annoncer que Kim Sheppard, avocate au Bureau régional du Québec, est la nouvelle coordonnatrice régionale du Québec responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* au sein du ministère de la Justice du Canada. Elle remplace Francisco Couto, qui a été nommé directeur général du Bureau régional du Québec. Nous invitons donc les représentants de groupes anglophones du Québec à communiquer avec Kim Sheppard afin d'en apprendre davantage sur les programmes et initiatives du ministère de la Justice du Canada.

Courriel : kim.sheppard@justice.gc.ca

Le statut du français dans la réglementation de la profession juridique

La Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa a organisé une conférence sur le statut du français dans la réglementation de la profession juridique. Cette conférence avait notamment pour thèmes l'histoire et la situation du bilinguisme au sein des barreaux. On y a aussi abordé l'accès à la profession juridique, la formation juridique permanente et la discipline professionnelle en français.

DATE : 23 septembre 2011

LIEU : Ottawa (Ontario)

RENSEIGNEMENTS : <http://www.commonlaw.uottawa.ca/statutdufrancais>

Institut de développement professionnel en langue française

Le ministère du Procureur général de l'Ontario poursuit son partenariat avec le ministère de la Justice du Canada dans le cadre de l'Institut de développement professionnel en langue française. Ce projet a pour objectif d'offrir des séances de formation linguistique aux intervenants du système de justice chargés d'offrir des services en français. La formation propose entre autres des présentations sur le

Pour en savoir davantage sur Éducaloi, veuillez visiter leur site Internet à l'adresse suivante www.educaloi.qc.ca.



cadre législatif et la jurisprudence, des procès fictifs, des exercices de plaidoyers de culpabilité simulés et d'interrogatoires, ainsi que des ateliers de terminologie juridique.

DATE : 24 au 28 octobre 2011

LIEU : Sudbury (Ontario)

RENSEIGNEMENTS : mirjeta.dhamo@ontario.ca

Formation en français pour les juges des cours provinciales



La formation en français pour les juges des cours provinciales, offerte par le Centre international d'apprentissage du français (CIAF), s'adresse aux juges bilingues désirant améliorer leur connaissance du français juridique et leur capacité de gérer les activités judiciaires dans la langue française.

DATE : 24 au 28 octobre 2011

LIEU : Caraquet (Nouveau-Brunswick)

RENSEIGNEMENTS : josee.godin@umcs.ca

Rappel : Semaine de perfectionnement en français juridique

Le Centre canadien de français juridique offre aux procureurs de la Couronne, aux agents de probation et aux greffiers une session de perfectionnement en français juridique d'une durée de cinq jours à Montréal. Cette formation vise à améliorer les connaissances de la terminologie juridique française des intervenants bilingues de l'appareil judiciaire.

DATE : 14 au 18 novembre 2011

LIEU : Montréal (Québec)

RENSEIGNEMENTS : <http://ccfjinc.ca>

